



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens, 18 Août 2015

Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens

Canton de Harnes

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2015**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Micheline MAYEUX (18h42), Alain VANTREPOTTE, Freddy MIETTE, Jean PERRAULT, Séverine LECLERCQ, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Patrick BOULOGNE, Daniel CAPILLON, Maryvonne POULAIN, Joëlle COCHEZ, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI (18h47), Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : MM. Danièle SENECHAL (procuration à), Micheline MAYEUX (procuration à jusqu'à 18h42), Cathy CZAJOWSKI (procuration à), Emmanuelle DHONDT (procuration à), Conseillères Municipales.*****

ETAIT ABSENT : M. Hervé JANISZEWSKI (jusqu'à 18h47), Conseiller Municipal.*****

Monsieur Philippe CERF a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2015 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions ou des observations.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *juste une rectification. C'est moi qui est fait une erreur dans le montant.*

Page 33, j'avais parlé de 555 000 €, en vérité c'était 555 €, c'était le chiffre mais ma mémoire visuelle m'a lâchée, c'est 165 000 €, donc a rectifié.

Et après par contre, à la page 16, on a mis 6 000 € pour le SDIS mais non, c'est 6 000 000 d'euros et là, ça devient plus lourd.

C'est vrai que 6 000 € ça ne faisait pas beaucoup.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *page 6, sur mon intervention, j'ai du dire « que c'est la descente à côté ».*

- Monsieur Le Maire : *d'accord.*

- Madame Annie DELANNOY : *moi, aussi, c'est un petit aparté par rapport, je pense plus à une faute de frappe qu'une erreur.*

Je pense qu'avec le bruit qu'il y a quelque fois dans la salle, parce qu'à la page 44, Jean-Michel parle du prix des mutuelles proposées, et il dit « 280 € par mois, descendre de moitié ou de plus de la moitié ».

Et moi je répons « oui, je suis d'accord », pas du tout.

Ce ne sont pas des chiffres qui correspondent à des chiffres intéressants pour des mutuelles.

Je paye 100 € ma mutuelle et je trouve que j'ai une bonne mutuelle, donc, même à 140 €, c'est une mutuelle très chère.

Quand je dis « je suis d'accord », ce n'est pas avec le prix annoncé par Jean-Michel.

C'est parce que l'on parle tous en même temps.

- Monsieur Maurice BERNARD : *j'ai également fait une erreur page 6, quand je dis « à partir de là, jusqu'à la fosse 9, la moitié de la route appartient à Harnes », ce n'est pas à Harnes, c'est à Fouquières.*

- Monsieur Le Maire : *concernant ce compte-rendu, pas d'autres observations, on peut passer au vote ?*

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Avenir et progrès			2
Agir, ensemble	4		
TOTAL	26		2

Adopté à la majorité.

2) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU MUNICIPAL DU 10 JUIN 2015,

- *Monsieur Le Maire : si vous avez des questions.*

- *Madame Maryvonne POULAIN : le running club ne demande que 1 000 € seulement au lieu de 5 000 € comme d'habitude ?*

- *Monsieur Le Maire : non, c'est deux choses différentes.*

Les 1 000 €, c'est pour le défi Noyellois.

C'était cette manifestation qui était reprise en charge auparavant par la collectivité et qui maintenant est reprise par le running.

Chaque année, nous leur donnons 1 000 € pour préparer le défi Noyellois.

Les 5 000 €, c'est pour préparer la course pédestre du mois d'octobre.

- *Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.*

- *Monsieur Le Maire : pas d'autres observations concernant ce Bureau Municipal ?*

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			2
TOTAL	26		2

Adopté à la majorité.

3) ADOPTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX ET DU LOGEMENT DU MARDI 09 JUIN 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser Maurice et Jean-Michel sont là pour y répondre.

Pas de questions concernant cette commission ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

**** ADMINISTRATION GENERALE :***

2015-76 : signature de l'avenant n°1 avec la SMACL ayant pour objet la révision de la cotisation afférente aux garanties « Dommages causés à autrui – Défense recours ».

- cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2014 : 5 760,00 € H.T.
6 278,40 € T.T.C.
- cotisation définitive pour l'année 2014 : 6 016,74 € H.T.
Montant des salaires bruts versés en 2014 6 558,25 € T.T.C.
(3 342 632,00 € x 0,18%)
- cotisation à percevoir au titre de l'avenant : 256,74 € H.T.
Soit : 279,85 € T.T.C.

2015-77 : signature d'un contrat privilège systèmes et réseau avec la société BERGER LEVRAULT représentée par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Commercial et relative à un contrat de maintenance pour le serveur installé en mairie.

La commune a souscrit un pack tranquillité serveur pour un montant de 250 € HT/an.

2015-78 : signature d'une convention de partenariat avec la société OBJECTIF ECO ENERGIE représentée par Monsieur Pierre-Benoît CHEZE, Président.

La présente convention d'application a pour objet d'une part, de déterminer le programme d'opérations éligibles aux certificats d'économies d'énergie que le partenaire s'engage à réaliser ou faire réaliser et d'autre part, de déterminer le montant de la participation financière que Objectif EcoEnergie s'engage à verser au partenaire sous réserve de la délivrance des CEE demandés par Objectif EcoEnergie.

Le montant de la prestation pour l'ensemble du chantier s'élève à 2 803,68 € H.T.

2015-80 : signature d'un contrat avec le Cabinet Plasson, représentée par Monsieur CHOQUET Alain, et relatif aux : « TRAVAUX DE DEMOLITION D'UN IMMEUBLE RUE JOSEPH HAY ».

Le montant des prestations s'élève à : 4 800,00 € HT.

2015-81 : signature d'un contrat avec le Cabinet Plasson, représentée par Monsieur CHOQUET Alain, et relatif aux : « TRAVAUX DE RENFORCEMENT D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT – ESPACE SANTE ».

Le montant des prestations s'élève à : 6 200,00 € HT.

2015-83 : signature d'un contrat avec la société PAPETERIES LA VICTOIRE, représentée par Monsieur HEUSELE Jean-Claude, et relatif au : «MARCHE DE FOURNITURES SCOLAIRES ».

Le montant des prestations s'élève à : 20 000,00 € HT minimum et 45 000,00 € HT maximum.

2015-85 : signature d'un contrat avec la Société ECLATEC – L'ECLAIRAGE TECHNIQUE, représentée par Monsieur Vincent CARRU, Président du Comité de Direction, et relatif au marché 2015INV1 de: « FOURNITURE DE MATS ET LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC ».

Le montant des prestations s'élève à : 55 250,68 € TTC.

2015-86 : signature d'un contrat avec la Société DALKIA, représentée par Monsieur TABARY David, Directeur de Centre Opérationnel, et relatif à :

- la prise en considération des conséquences sur le marché initial de la suppression de certains tarifs réglementés de vente de gaz naturel,
- la précision des règles de répercussions de la taxe intérieure de consommation de gaz naturel ainsi que toutes nouvelles taxes.

2015-87 : signature d'un contrat avec la Société PARTAGER LA CROISSANCE, représentée par Monsieur FEVRIER Christophe, Président, et relatif à : l'attribution de Certificats d'Économie d'Énergie pour l'isolation des toitures terrasses et couvertures de pente inférieures à 5% ainsi que pour le vitrage isolant au Complexe Sportif Léo Lagrange.

Le montant de l'aide financière s'élève à : 3 231,45 € TTC.

2015-89 : signature d'une convention avec le Cabinet BRISSET PARTENAIRES représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur Général relative à la mise à jour des assurances de la commune (y compris le CCAS) et à l'organisation du nouveau marché mutualisé des assurances.

Phase audit : l'ensemble de ces travaux sera réalisé moyennant un coût forfaitaire de 6 000 € HTVA à répartir entre les quatre communes du groupement, soit un coût unitaire de 1 500 € HTVA par commune.

2015-90 : signature d'un marché avec la Société COLAS, représentée par Monsieur BOTHIER Sébastien, chef d'agence et relatif au marché 2015INV2 : « TRAVAUX REFECTION ET DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET CHAUSSEES »,

Le montant des travaux s'élèvent au minimum à 52 071,00 € TTC et au maximum à 208 284,00 € TTC pour une année.

*** CULTURE ET FETES :**

2015-70 : fixation des tarifs pour le repas de la Libération qui se déroulera le dimanche 06 septembre 2015 comme suit :

- adulte Noyellois : 20 €/personne,
- enfant Noyellois : 12 €/personne,
- adulte extérieur : 25 €/personne,
- enfant extérieur : 15 €/personne.

2015-71 : fixation du tarif pour le voyage des aînés qui se déroulera le vendredi 18 septembre 2015 à BERCK à 25 € par adulte (tarif unique).

2015-72 : fixation du tarif pour la sortie à Nestlé, Cabaret le P'tit Baltar qui se déroulera le samedi 21 novembre 2015 comme suit :

- adultes Noyellois : 55 €/personne,
- adultes extérieurs : 75 €/personne.

2015-73 : signature d'un contrat d'engagement avec Monsieur BLONDEL Jackie relatif à une animation musicale de soirée dansante par DISC Jockey dans le cadre des fêtes de la Libération et qui se déroulera le 6 septembre 2015 de 12h00 à 20h00 au Foyer Municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 300 €.

2015-88 : signature d'un contrat avec les autocars Jules BENOIT relatif à une sortie à Saint-Omer qui se déroulera le dimanche 14 juin 2015 de 8h00 à 19h30.

Le montant total de la prestation s'élève à 1886,50 €.

Un premier acompte d'un montant de 1 320,55 € sera versé.

2015-91 : signature d'une convention avec l'association MUSICAPLUS représentée par Monsieur Patrick BECQUET, Président et relative à des prestations qui se dérouleront les vendredi 18 et samedi 19 septembre 2015 au Centre Culturel Évasion.

- Le vendredi 18 septembre 2015, de 9h00 à 11h30 : Animation scolaire et présentation de la clarinette.

- Le samedi 19 septembre 2015, de 9h00 à 20h30 : journée autour de la clarinette / master classe et concert de l'ensemble « SPDB QUARTET ».

Le montant de ces prestations s'élève à 1 500 €.

2015-92 : fixation de la participation financière pour la journée autour de la clarinette comme suit :

- master class : 5 € par personne,
- concert de l'ensemble « SPDB QUARTET » : 4 € par personne.

2015-94 : cette décision annule et remplace la décision n°2015/55.

Signer un contrat avec les autocars Jules BENOIT relatif à un séjour au parc du futuroscope les 27 et 28 juin 2015.

Le montant total de la prestation s'élève à 6 615,30 €.

Un premier acompte d'un montant de 1 888,08 € sera versé dès réception de la facture pro forma.

2015-67 : fixation des tarifs pour le repas de ducasse qui se déroulera le dimanche 26 juillet 2015 comme suit :

- adulte Noyellois : 14 €/personne,
- enfant Noyellois : 10 €/personne,
- adulte extérieur : 18 €/personne,
- enfant extérieur : 12 €/personne.

*** SPORT/ASSOCIATIONS - JUMELAGE :**

2015-69 : signature d'une convention avec l'association Club Nautique Billysien représentée par Monsieur EECKMAN Marc, Président, et relative à l'examen de recyclage de Monsieur LEMPEREUR Laurent, Agent communal pour la commune de Noyelles-sous-Lens qui se déroulera du 1^{er} mars au 30 juin 2015.

Le montant de la prestation est fixée à 280 € T.T.C

*** ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – PERI ET EXTRA SCOLAIRE :**

2015-79 : signature d'une convention avec le Conseil Général représenté par Monsieur Michel DAGBERT, Président du Conseil Général.

La convention a pour objet de :

- de définir les conditions de mise à disposition de la mairie de Noyelles-sous-Lens, des locaux du collège pour l'organisation du service de restauration des élèves des écoles élémentaires, maternelles et collège.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 230 enfants.

La commune s'engage à verser à l'établissement une contribution financière de 13 260,70 € correspondant :

- aux diverses consommations d'énergie et d'eau constatées,
- la location de la demi-pension.

2015-84 : fixation de la participation financière pour le séjour à Pont Saint Esprit dans le GARD pour des enfants âgés de 8 à 16 ans et qui se déroulera du 5 au 18 juillet 2015 à :

- 425 € par enfant,
- 400 € pour le deuxième enfant,
- 375 € pour le 3ème enfant et plus.

**** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES – SENIORS :***

2015-74 : signature d'une convention avec JB SONORISATION représentée par Monsieur Jacky BLONDEL et relative à une prestation de sonorisation en partenariat avec le centre social Kaléïdo qui se déroulera le mercredi 24 juin 2015 de 11h00 à 17h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

2015-75 : signature d'une convention avec JB SONORISATION représentée par Monsieur Jacky BLONDEL et relative à une prestation de sonorisation en partenariat avec le centre social Kaléïdo dans le cadre du repas BOUCHES EN COEUR qui se déroulera le jeudi 28 mai 2015 de 12h00 à 17h00 au Foyer Municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

2015-82 : signature d'un contrat de prestation de service avec l'association CAPS 62 représentée par Monsieur BELHIS et relatif à l'animation d'un temps d'échanges autour de la thématique CANCER auprès des services de la mairie qui se déroulera le samedi 30 mai 2015 de 16h00 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 200 € T.T.C.

2015-93 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relative à une intervention « sport en famille » en partenariat avec le Centre Social Kaléïdo le jeudi 27 août 2015 de 14h00 à 16h00 au Parc des Boclets.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

- ***Monsieur Le Maire : si vous avez des questions concernant les décisions, je suis là pour y répondre.***

Oui Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : concernant la société DALKIA – il me semble que c'est un contrat dont nous avons longuement discuté à l'époque, ils s'engageaient à nous fournir les cartouches du bas

Je ne comprends pas pourquoi maintenant, nous rajoutons un petit bout qui parle de « conséquences sur le marché initial de la suppression de certains tarifs réglementés de vente de gaz naturel ».

On peut m'expliquer la relation entre cela ?

- Monsieur Le Maire : alors concernant le marché avec DALKIA, il n'y a pas de changement au niveau tarif, c'est simplement un changement de la loi, qui nous oblige à prendre en compte de nouvelles taxes.

Mais ça n'a pas d'incidences sur le tarif que l'on a actuellement avec DALKIA.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : prise en considération des conséquences sur le marché initial de la suppression de certains tarifs, donc il y a bien un impact ?

- Monsieur Le Maire : oui, mais ça n'a pas d'incidences sur le marché, sur le contrat que nous avons signé.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : il ne devrait pas y en avoir.

Pourquoi on rajoute quelque chose ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : effectivement, on rajoute, il y a des nouvelles taxes qui sont apparues par rapport au gaz et nous sommes obligés de prendre un avenant pour les intégrer au marché.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : donc, des taxes supplémentaires ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : des taxes au niveau de l'État, du décret.

- Monsieur Le Maire : oui, c'est cela, tout est lié avec la prise en compte des nouvelles règles, c'est pour cela qu'ils nous demandent de rajouter la prise en considération des conséquences sur le marché initial de la suppression de certains tarifs réglementés.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est un avenant ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est un avenant. Mais ça ne modifie en rien les conditions initiales au niveau du coût.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je voulais savoir si pendant les vacances scolaires la cantine était utilisée ou pas ?

- Monsieur Le Maire : pendant les vacances scolaires, la cantine est utilisée par les centres de loisirs.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : les mercredis aussi ?

- Monsieur Le Maire : pendant tous les centres.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : les petites vacances ?

- Monsieur Le Maire : non, jamais. Que pendant les grandes vacances.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et pourquoi, il y a une raison particulière ?

C'est un choix, ou ça coûte trop cher ?

- Madame Sandra BLANCHARD : exactement, ça coûte trop cher et de toute façon, les locaux ne nous appartiennent pas.

Magali avait fait une étude et c'était beaucoup trop onéreux pour le peu de jeunes qui souhaiteraient manger à la cantine que ce soit le mercredi ou pendant les petites vacances.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : et elle date de quand cette étude ?

- Madame Sandra BLANCHARD : l'année dernière, au moment de la mise en place des TAP.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il est peut-être bien d'en faire une ?

- Monsieur Le Maire : là, de toute façon, nous attendons que le Conseil Départemental nous invite à une réunion relative à la reprise de la cantine à leur niveau.

Pour le moment nous sommes en attente.

Nous allons devoir repasser un nouveau marché pour le mois de septembre parce que avec le Conseil Départemental, ça n'avance pas.

Ils devraient prendre rapidement rendez-vous avec nous, mais je pense que ce ne sera pas avant septembre.

Et apparemment, les conditions risquent d'être modifiées. J'avais vu Bertrand LOUCHART le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération, et je lui en avait parlé du fait qu'il était auparavant au Conseil Départemental, et il a téléphoné là bas. Le Conseil Départemental doit nous contacter pour prendre un rendez-vous, mais apparemment les modalités doivent changer.

Ce serait peut-être plus à notre avantage que ça l'était auparavant.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc, si c'est moins cher, nous pouvons éventuellement revoir le problème ?

- Monsieur Le Maire : après de toute façon, ce sera différent, parce que la cantine sera sous le régime du Conseil Départemental.

C'est eux qui poseront leurs conditions pour nous louer les locaux.

Est-ce que ce sera plus ou moins intéressant ? Pour le moment je ne sais pas.

Mais oui, nous pourrions revoir la question à ce moment là.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je pense qu'il va quand même falloir revoir la question.

- Monsieur Le Maire : oui, tout à fait, bien sûr.

Pas d'autres questions concernant ces décisions, donc nous pouvons passer au point suivant.

5) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DE LA VILLE :

- Monsieur Le Maire : le compte-administratif c'est le rendu de la gestion du maire pour l'année écoulée.

Si vous voulez bien nous allons le prendre en détail.

Nous allons faire une vue d'ensemble au niveau de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement se montent pour 2014 à 8 278 686,34 € et les recettes, à 8 356 889,28 €.

Ce qui nous donne un excédent de fonctionnement 2013 reporté de 488 154,49 €, ce qui fait que le total de section de fonctionnement présente un excédent total de 566 357,43 €.

En section d'investissement, les dépenses se montent à 2 091 921,91 €.

Les recettes à 1 958 037,57 €.

Les restes à réaliser parce que de toute façon en investissements il y a toujours des restes à réaliser que ce soit en dépenses ou en recettes, donc en dépenses, ils se montent à 1 191 500,46 € et en recettes, à 1 120 642,04 €.

Le déficit d'investissement 2013 reporté est de 85 945,65 €, ce qui nous donne un déficit en section d'investissement de 290 688,41 €.

Le total cumulé du compte administratif présente lui, un excédent de 275 669,02 €.

Si on veut plus rentrer dans le détail.

Au chapitre 11 des dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général représentent 2 229 616,82 €.

Ces charges à caractère général sont en baisse de 3,58 % par rapport au CA de 2013.

Les économies nous les avons faites essentiellement au niveau des combustibles où nous avons économisé 97 000 € et également au niveau des primes d'assurances où nous avons économisé 84 000 €.

Les 84 000 € d'économies au niveau des primes d'assurances, sont dues au fait que nous ne prenons que l'accident du travail et non plus les arrêts maladies.

Maintenant, les arrêts maladies sont payés directement par la collectivité et non plus par l'assurance, ce qui nous fait économiser pour l'année 2014 la somme de 84 000 €.

Ensuite, les charges de personnel se montent à 4 919 492,14 €, ce qui nous fait une augmentation par rapport au CA 2013 de 4,26 %.

Mais ces 4,26 % étaient prévus du fait de l'augmentation de différentes cotisations au niveau national.

Nous avons par exemple, l'augmentation du taux de cotisation CNRACL, qui est de 36 000 €.

Changement de valeur de l'indice au niveau de la réforme des catégories C, ce qui nous fait 42 000 € en plus.

Les augmentations, notamment, au niveau de l'URSSAF, ce sont des petites augmentations de 500 €.

Ensuite nous avons le coût des emplois avenir qui sont de 58 937,00 €, et cela, nous sommes bien obligés de le compter au niveau des charges de personnel bien qu'à côté nous avons un remboursement à hauteur de 38 000 €.

Et le coût des TAP, ça, il ne faut surtout pas l'oublier.

Les TAP nous coûtent quand même 13 000 €.

Ce n'est quand même pas négligeable et ensuite, on a les avancements qui se font régulièrement, que ce soit les avancements d'échelon ou les avancements de grade, où là, nous avons une augmentation de 50 000 € par rapport à l'année précédente.

Ce qui explique l'augmentation des 4,26 % et un total à 4 919 492,14 €.

Ensuite, nous avons le chapitre 65, les charges de gestion courante qui se montent à 354 307,18 €, qui correspondent à l'indemnité des élus, le CCAS et les subventions auprès des associations.

Les charges financières, 208 267,92 €, ce sont les intérêts d'emprunts.

Et les charges exceptionnelles, 28 660,74 €, ce sont les subventions exceptionnelles et les bourses que l'on verse aux étudiants.

Ensuite nous avons l'opération d'ordre entre sections de 538 341,54 €.

Ce qui nous donne un total de dépenses de fonctionnement de 8 278 686,34 €.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le chapitre 013 – atténuations de charges – 259 715,23 €, c'est essentiellement les contrats AIDES et les remboursements des droits syndicaux

Le chapitre 70 – produits des services et du domaine – 266 032,63 €, ce sont les régies que nous encaissons, régies du centre culturel, des cantines, toutes les régies que nous pouvons avoir au niveau de la collectivité.

Le chapitre 73 – impôts et taxes – 4 262 211,75 €, ce sont essentiellement les taxes foncières, d'habitations, l'attribution de compensation et la taxe sur l'électricité.

Les dotations de participation – 3 052 905,66 €, c'est la dotation globale de fonctionnement, ainsi que la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité globale.

On se rend compte qu'au niveau des dotations nous avons une baisse de 3,56 %, ce qui n'est pas négligeable, même si nous avons une dotation de solidarité urbaine qui augmentent de 3,31 % nous avons quand même une baisse de ces dotations.

Les autres produits de gestion courante – 195 270,07 € ce sont les loyers que nous percevons et la participation des agents aux chèques déjeuner.

Produits financiers – 36 €, ce sont les parts sociales de la caisse d'épargne.

Désolé, ce n'est pas énorme mais il faut les indiquer quand même.

Les produits exceptionnels : 261 554,61 €, ce sont les ventes que nous avons faites.

C'est surtout la vente de la maison qui se trouve derrière l'espace santé pour 200 000 €.

Et puis, ensuite, nous avons une opération d'ordre de 59 163,33 €.

Le résultat reporté de 2013 se monte à 480 154,49 €, ce qui nous donne des recettes en section de fonctionnement à 8 845 043,77 €.

En ce qui concerne la section d'investissement.

Le remboursement d'emprunts s'élève à 532 421,53 €, c'est le remboursement du capital.

Comme nous n'avons pas fait d'emprunt cette année, systématiquement on a su se désendetter d'environ 500 000 €.

Les frais d'études et de logiciels – 17 246,89 €.

Nous avons les frais d'étude pour la Cité Deblock qui s'élèvent à 11 837,29 €, cela concerne le marché de voirie.

La rue Joseph Hay – 768 €, c'est un diagnostic d'amiante concernant les voiries et la rue Duclermortier – 3 444 € c'est l'arpentage des cessions que nous avons fait à LOTINORD.

Acquisition de matériel terrains et bâtiments – 386 468,97 €.

A l'intérieur, Vous avez l'acquisition à l'EPF des parcelles rue Joseph Hay pour 281 407,35 €. Ces parcelles qui ont été revendues à Pas-de-Calais Habitat.

Ensuite l'achat du terril à l'EPF pour 17 721,35 €, l'acquisition de matériel pour le services techniques pour 19 079,17 €, ça c'est l'acquisition de matériel de gestion courante.

Ensuite l'acquisition de matériel de transport pour 29 580 €. Nous avons acheté un master pour 5 000 € et deux kangoos pour un montant total de 14 000 €.

On a également racheté du matériel de bureau informatique, c'est essentiellement des PC pour un montant de 9 515,51 €.

Et ensuite le pôle culture, mais nous devrions plutôt appelé cela pôle fête – culture – sports et associations parce que ça regroupe le tout, pour un montant de 9 165,55 €.

Au niveau des travaux, le montant des travaux s'élève à 490 605,07 €.

Dans ces 490 605,07 €, il y a :

- les menuiseries et les étanchéités au niveau du hall du complexe sportif pour 183 220,74 €,*
- l'achat de cases pour le columbarium : 5 940,00 €,*
- démolition du foyer Jules Vernes : 3 582 €, c'est surtout l'arpentage du terrain et la maîtrise d'œuvre pour le désamiantage,*
- l'alarme à l'école maternelle Victoire Cerf Hanotel : 4 245,80 €,*
- le columbarium : 19 368 €,*
- le chéneau des pompiers : 7 598,07 €,*
- le chauffage au niveau des boulistes du but Noyellois : 7 800 €,*
- la mise aux normes des ascenseurs : 7 574,40 €,*
- différentes alarmes : 9 793,20 €,*
- travaux de réfection de voiries pour un montant de 97 164,68 €,*
- l'éclairage public aux Ibis : 28 180,80 €,*
- l'éclairage public rue Rostand : 11 932 €,*
- le bornage rue de Pont à Vendin, ce sont les parcelles qui se trouvent en face de l'ancien terrain des boulistes : 2 064 €,*
- délégation de maîtrise d'ouvrage Maisons et Cités : 4 140 €. Sur une somme que nous devons payer de 702 000 €, en sachant que sur les 742 000 €, il y a 490 000 € qui nous sont remboursés par Maisons et Cités et 130 000 € qui nous sont remboursés par la FDE.*

Ce qui nous fait un total de 620 000 €, nous avons environ 100 000 € à notre charge concernant la Cité Deblock.

Nous en avons déjà discuté précédemment.

Ensuite, travaux Impasse Dessinges, c'est une réfection de chaussées pour 3 543 €.

Délégation de maîtrise d'ouvrage Pas-de-Calais Habitat correspond à des travaux de voirie qui ont été réalisés et nous leur remboursons pour 52 500 €.

Travaux de réfection de voirie, rue Joseph Hay – 1 539 €.

VRD rue du 14 juillet – 108 €, je pense que ce sont les plots que nous avons installés juste dans l'intersection de la rue du 14 juillet et la rue Justus Bultez.

L'armoire feux tricolores rue de la République - 7 801,20 €, tout cela est remboursé en grande partie par l'assurance.

Des lanternes que nous avons achetées pour 4 638,29 € et les travaux de réfection de voirie pour un montant de 27 895,57 € dans la rue Jean Jaurès. Ce qui nous fait un total de 490 605,07 €.

Les travaux GIRZOM se montent à 580 255,44 €.

Opérations d'ordre entre sections – 59 163,33 €.

L'opération patrimoniale – 25 760,68 €, cela n'a aucune conséquence budgétaire puisque nous retrouvons le même montant en recette d'investissement.

Les restes à réaliser 2014 : 1 191 500,46 €.

Le solde d'exécution négatif de 2013 : 85 945,65 €.

Ce qui nous donne un total général de la section d'investissement à 3 369 362,08 €.

Au niveau des recettes.

Dotations Fonds propre : 89 589,33 €, concernant exclusivement le FCTVA qui se monte à 60 267,30 € et la taxe d'aménagement à 29 322,30 €.

L'excédent de fonctionnement capitalisé : c'est le déficit d'investissement 2013 que l'on a comblé en 2014 pour 611 959,94 €.

Les subventions : 359 072,56 €. Il y a le fond d'intervention foncière, c'est une subvention de la communauté d'Agglomération, qui subventionne à 15 % l'acquisition de logement que l'on peut faire mais à condition qu'il soit destiné aux logements sociaux.

Le FDE projet SEVE : 8 248 € concerne l'éclairage public.

La Cité Deblock, là également, l'éclairage public pour un montant de 44 616 €.

Les certificats d'économies d'énergie que l'on a perçu pour les travaux de Rostand et Basly pour 2 682,72 €.

Les subventions de la CAF pour l'acquisition de tentes pour les centres de loisirs : 8 764,42 €.

La Cité Deblock, Soginorpa, ce sont les 490 000 €, c'est une partie qui nous a été remboursé par Maisons et Cités, 245 000 €, cette année, ils doivent nous verser le reste.

Et ensuite, la DETR pour le complexe sportif : 4 761,42 €.

Dépôts et Cautionnement : 306,30 €, c'est une caution que nous avons pris suite à une location de l'un de nos bâtiments.

Et les autres immobilisations financières – 27 268 €.

Ils se décomposent d'un prêt à l'USN de 10 000 €. Il nous rembourse chaque année 2040€ et ensuite les créances conçues pour le droit déductible de TVA pour un montant de 25 760,68 €.

C'est une opération pour des enfouissements de réseaux EDF. Concernant ces enfouissements de réseaux, nous ne percevons pas la FCTVA.

Mais par contre, nous récupérons la TVA en totalité par EDF. Ce qui correspond aux 25 760,68 €.

L'opération d'ordre entre sections : 538 341,54 €.

L'opération patrimoniale : 25 760,68 €.

Les restes à réaliser : 1 120 642,04 €, ce qui nous donne un total général de 3 078 679,61 €.

Ce que l'on peut dire sur ce compte-administratif, tout d'abord, c'est qu'en 2014 nous n'avons pas fait d'emprunt.

Notre capital restant dû au 1^{er} janvier 2014 s'élevait à 5 090 719,45 € et au 31 décembre à 4 558 297,92 €.

La commune c'est donc désendettée en 2014 de 532 421,53 €.

L'annuité que nous avons payée en 2014 est de 741 374,17 €.

Elle est composée de 532 421,53 € en capital et de 208 952,64 € en intérêts.

Pour votre information, l'endettement par habitant des communes de notre strate était de 881€ par habitant

Nous en ce qui nous concerne, nous étions à 734 €, donc en dessous de la moyenne de la strate et fin 2014, du fait que nous n'avons pas emprunté, nous sommes descendu à 665 € par habitant.

En ce qui concerne les subventions, vous les trouverez pages 54 et 55, elles n'ont pas été modifiées par rapport à l'année précédente, les associations qui avaient perdu en licenciés, nous leur avons laissé le même montant par contre celles qui avaient augmenté en licenciés, nous avons augmenté le montant de leur subvention.

Les effectifs municipaux n'ont pas changé, du fait que nous n'avons pas embauché en 2014.

Les seules embauches que nous avons fait, ce sont des contrats AVENIR, mais ce ne sont pas des contrats qui vont être pérennisés dans le temps.

Nos taux d'imposition n'ont pas bougés, il n'y a pas eu d'augmentation de nos taux, de taxe foncière et de taxe d'habitation.

La section de fonctionnement en 2014 présente un excédent de 566 357,43 €.

Je vous propose de couvrir le déficit d'investissement à hauteur de 290 688,41 € et de reporter le solde en section de fonctionnement pour un montant de 275 669,02 €.

Voilà pour ce compte administratif 2014, il n'y a pas de surprise par rapport à ce que nous avons dit lors du budget primitif.

Comme je vous l'avez dit, nous avons essayé d'avoir une gestion rigoureuse, pour preuve, nous avons diminué nos charges à caractère général, ce qui n'est pas simple dans la conjoncture actuelle.

Nous essayons de faire plus de devis, de faire de plus en plus de marchés, de mettre de plus en plus en concurrence pour essayer de tirer les prix les plus bas possible.

Ça fait quelques années que nous le faisons, ça commence à payer, on voit que pour cette année, nous avons baissé de 3,58 %.

Cette année, nous n'avons pas eu un hiver rigoureux donc nous avons fait certaines économies au niveau du chauffage et notre objectif est d'essayer de maintenir les économies d'année en année.

Là, c'est bien, nous avons baissé de 3,58 %.

En ce qui concerne nos charges de personnel, comme je l'ai dit tout à l'heure, les augmentations sont liées surtout à des augmentations de l'État.

Là, nous subissons ce qui est décidé par le gouvernement.

Si nous n'avions pas eu ces augmentations patronales, je pense que nous serions arrivés dans la lignée des années précédentes, c'est à dire que nous aurions eu une augmentation entre 1 et 1,5 %.

Nous n'avons pas non plus augmenté les impôts, cela ça fait quand même quelques années que l'on maintient ce cap.

Pour cette année également, si tout va bien, si nous n'avons pas de surprise, nous n'augmenterons pas les impôts, nous n'aurons pas recours à l'emprunt.

Nous essayons de tenir le cap d'année en année parce que la situation elle est ce qu'elle est.

Nous voyons que nos dotations baissent, elles vont encore baisser de 3 %, je pense que l'année prochaine elles continueront à baisser dans la même lignée.

Une chance que nous percevons la DSU, pour nous, c'est 800 000 €, donc, ce n'est pas négligeable, avec, Stéphane justement ce matin, nous en parlions.

On se disait « pourvu qu'un jour, nous ne les supprimons pas » parce que là, vraiment, nous serions en difficulté.

Arriver à économiser 800 000 € sur le budget de fonctionnement, ça risque d'être assez difficile.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce compte administratif.

Je vous laisse la parole, si vous avez des observations, des questions à poser, je suis là pour y répondre et ensuite je quitterai la séance pour laisser la place à Maurice pour que vous puissiez passer au vote.

- Madame Maryvonne POULAIN : je voudrais juste une explication sur les ventes parce que là, j'ai bien du mal à retrouver mes petits.

Nous avons eu un document qui donnait 306 000 € et dedans, il y avait la maison DESSINGES, les parcelles rue Duclermortier et la petite parcelle rue du 10 mars, ce qui faisait 306 000 €.

Là, vous nous dites que l'on a un produit de cession pour la maison DESSINGES et quand vous prenez le document, il n'y a rien.

Les 306 000 €, ils sont là mais nous n'avons pas le produit à côté.

C'est quoi l'histoire ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : au budget primitif, on prévoit les cessions en investissement.

Au chapitre 024, effectivement, nous avons prévu 306 000 € avec différentes ventes.

Au CA vous allez les retrouver en fonctionnement.

Nous allons retrouver la maison DESSINGES à 200 000 €, la vente d'un véhicule de 1 600 € auprès de la banque.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, page 47 ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : oui, c'est cela.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, la maison DESSINGES, elle est payée ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : oui elle est vendue.

- Madame Maryvonne POULAIN : elle est vendue mais pas payée ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : si, c'est payé.

Par contre, pour le reste, c'est en cours.

- Madame Maryvonne POULAIN : par contre, pour le reste, enfin je sais que l'on a eu un problème dans le temps, justement en mettant les intitulés des cessions et tout, pour que l'on s'y retrouve bien, parce que à chaque fois, c'est très difficile de s'y retrouver dans les ventes.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : je comprends bien mais il n'y a pas de problème. La prévision d'une cession est en investissement et la réalisation en fonctionnement

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, parce que quand on lit « produits des cessions », nous voyons 306 000 €.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'est la prévision.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour l'instant, il n'y a que Duclermortier qui n'est pas payé ?

- Monsieur Le Maire : ce sera fait au mois de septembre. Nous signons l'acte notarial au mois de septembre.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

Et juste, en commission de finances, nous avons fait rayer Cité de Normandie, en vérité, c'était un copier coller dans les opérations de tiers.

J'ai quand même cherché ce qu'il y avait Cité de Normandie, mais en vérité c'est un copier coller.

Nous l'avons appris le jour de la commission des finances.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant ce compte-administratif ?

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : je vais prendre la parole au nom du groupe « L'essentiel c'est Noyelles ».

La présentation du compte-administratif 2014 de Monsieur Le Maire illustre parfaitement la façon dont notre groupe travaille au service de la population Noyelloise.

Il y a une gestion ambitieuse, et néanmoins cohérente qui permet de développer la commune et de proposer des services de qualité à nos habitants tout en préservant les grands équilibres financiers de la ville.

Le résultat 2014 fait apparaître un excédent de plus de 275 000 €.

La ville a continué à se désendetter et les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

C'est pourquoi, ce compte-administratif nous permet de dégager des marges de manœuvre nécessaires à la poursuite de notre ambition consistant à transformer, aménager et animer notre commune.

C'est pourquoi le groupe votera donc ce compte-administratif 2014 en adressant toutes nos félicitations à Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : merci.

- Monsieur Maurice BERNARD : nous allons passer au vote.

- Madame Maryvonne POULAIN : je veux juste dire quelque chose.

Il ne faut pas oublier aussi que le taux de financement, il faut surtout se rappeler que nous devons pouvoir payer le capital de la dette avec, donc ça fait automatiquement baisser le fameux autofinancement, c'est une obligation, nous devons pouvoir assurer le capital de la dette.

Je pense que nous nous sommes assez expliqués aussi bien au budget primitif et souvent faire des réflexions quand c'était nécessaire, donc, nous ne nous étendrons pas plus aujourd'hui sur le compte administratif.

- Monsieur Maurice BERNARD : on peut passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Pas d'abstention.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- Monsieur Le Maire : merci à mon groupe pour le soutien que vous m'apportez. Comme je vous l'ai dit, notre ligne de conduite ne changera pas pour les années à venir, nous essaierons au maximum de nous désendetter, nous essaierons au maximum de ne pas augmenter l'imposition de la population, je pense que c'est un souhait qui est important dans la conjoncture actuelle.

Encore une fois, merci à vous.

6) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA TRESORERIE :

- Monsieur Le Maire : comme nous le faisons toujours après le vote du compte administratif, je vous propose de voter le compte du percepteur. Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

7) DECISION MODIFICATIVE N°1 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 du budget primitif 2015.

Fonctionnement :

Recettes :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 1 608,69 €
TOTAL CHAPITRE 002			+ 1 608,69 €
74	74 123	Dotation de solidarité urbaine	+ 112 138,00 €
TOTAL CHAPITRE 74			+ 112 138,00 €
TOTAL DES RECETTES			+ 113 746,69 €

Dépenses :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
023	023	Virement à la section d'investissement	+ 109 930,69 €
TOTAL CHAPITRE 023			+ 109 930,69 €
042	6811	Dotations d'amortissements	+ 3 816,00 €
TOTAL CHAPITRE 042			+ 3 816,00 €
TOTAL DES DEPENSES			+ 113 746,69 €

Investissement :**Recettes :**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
021	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 109 930,69 €
TOTAL CHAPITRE 021			+ 109 930,69 €
21	21318	Autres bâtiments publics	+ 281 407,35 €
TOTAL CHAPITRE 21			+ 281 407,35 €
040	281578	Autre matériel et outillage de voirie	+ 3 816,00 €
TOTAL CHAPITRE 040			+3 816,00 €
TOTAL DES RECETTES			+ 395 154,04 €

Dépenses :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
21	21318	Autres bâtiments publics	+ 234 506,13 €
TOTAL CHAPITRE 21			+ 234 506,13 €
23	2313	Constructions	+ 160 647,91 €
TOTAL CHAPITRE 23			+160 647,91 €
TOTAL DES DEPENSES			+ 395 154,04 €

Une décision modificative comme son nom l'indique a pour objet de modifier le budget primitif.

Comme ce dernier, elle doit respecter le principe d'équilibre que ce soit en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

* **A)** Au chapitre 002, il s'agit de corriger le résultat reporté par anticipation, c'est à dire d'ajouter 1 608,69 €.

En effet, au Budget Primitif 2015, nous avons reportés 274 060,33 €.

Comme nous l'avons vu précédemment le résultat définitif de 2014 est de 275 669,02 € d'où cette différence en recettes de fonctionnement.

* **B)** Au chapitre 74, il y a lieu d'inscrire le montant réel de la Dotation de Solidarité Urbaine qui nous a été notifié dernièrement, soit 842 138 €.

Les 112 138 € inscrits dans la Décision Modificative correspondent à la différence avec la prévision inscrite au Budget Primitif soit 730 000 €.

***C)** Au chapitre 042, en dépenses de fonctionnement sont inscrites des dotations d'amortissement pour un montant de 3 816 €.

Cette écriture étant une opération d'ordre, nous retrouvons le même somme en recettes d'investissement au chapitre 040.

***D)** Afin d'équilibrer la section de fonctionnement suite à ces nouvelles écritures, il y a lieu d'ajouter 109 930,69 € au chapitre 023.

Là encore, c'est une opération d'ordre et nous retrouvons donc la même somme en recette d'investissement au chapitre 021.

***E)** Cette écriture concerne les acquisitions de terrain réalisées auprès de l'EPF pour l'opération rue Joseph Hay – Impasse Fleury.

Nous avons acheté les terrains 281 407,35 € TVA comprise en 2014 auprès de l'EPF, or il y a lieu d'inscrire le montant hors taxes soit 234 506,13 € (chapitre 21 en dépenses).

L'écriture au chapitre 21 – recettes – annule celle prise en 2014.

*** F)** L'écriture de 160 647,91 € au chapitre 23 – dépenses d'investissements vient équilibrer la section d'investissement.

Ainsi cette décision modificative s'équilibre à 113 746,69 € en fonctionnement et à 395 154,04 € en investissement.

- Monsieur Le Maire : généralement, les décisions modificatives sont très difficiles à expliquer.

Et là, je crois que nous pouvons féliciter Stéphane.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est ce que nous allons faire, féliciter Stéphane, parce que c'est très clair.

- Monsieur Le Maire : pour la note qu'il nous a faite.

Il suffit de la lire, je veux dire, je n'ai pas de chose à rajouter.

Donc au chapitre 002, il s'agit de corriger le résultat reporté par anticipation, c'est à dire d'ajouter 1 608,69 €.

En effet, au Budget Primitif 2015, nous avons reportés 274 060,33 € par anticipation.

Comme nous l'avons vu précédemment le résultat définitif de 2014 est de 275 669,02 € d'où cette différence en recettes de fonctionnement.

Au chapitre 74, il y a lieu d'inscrire le montant réel de la Dotation de Solidarité Urbaine qui nous a été notifié dernièrement, soit 842 138 €.

Les 112 138 € inscrits dans la Décision Modificative correspondent à la différence avec la prévision inscrite au Budget Primitif soit 730 000 €.

Au chapitre 042, en dépenses de fonctionnement sont inscrites des dotations d'amortissement pour un montant de 3 816 €.

Cette écriture étant une opération d'ordre, nous retrouvons la même somme en recettes d'investissement au chapitre 040.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement suite à ces nouvelles écritures, il y a lieu d'ajouter 109 930,69 € au chapitre 023.

Là encore, c'est une opération d'ordre et nous retrouvons donc la même somme en recette d'investissement au chapitre 021.

Cette écriture concerne les acquisitions de terrain réalisées auprès de l'EPF pour l'opération rue Joseph Haij – Impasse Fleury.

Nous avons acheté les terrains 281 407,35 € TVA comprise en 2014 auprès de l'EPF, or il y a lieu d'inscrire le montant hors taxes soit 234 506,13 €.

L'écriture au chapitre 21 – recettes – annule celle prise en 2014.

L'écriture de 160 647,91 € au chapitre 23 – dépenses d'investissements vient donc équilibrer la section d'investissement.

Ainsi cette décision modificative s'équilibre à 113 746,69 € en fonctionnement et à 395 154,04 € en investissement.

Monsieur MAKOWIECKI, j'espère que la prochaine fois et ceci pour toutes les décisions modificatives, vous procéderez de la même façon parce que franchement c'est beaucoup plus compréhensif que ça ne l'était précédemment.

Encore une fois, félicitations.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE :

Conformément à l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités, les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine doivent retracer les actions de développement social mises en place et leur condition de financement.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le coût de ces actions s'élèvent à 2 005 799,06 €.

Les financements autres que la Dotation de Solidarité Urbaine sont de 600 970,89 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2014 est de 717 633 €.

La collectivité supporte la différence en dépense, soit : 687 195,17 €.

DESIGNATION	COUT 2014	FINANCEMENT
Centre de loisirs sans hébergement	556 188,83 €	Participation des familles : 28 177,28 € CAF : 194 822,71 €
École de musique	138 173,32 €	Conseil Général : 3 665,00 € Participation des familles : 4 606,00 €
Centre Social Kaléidoscope	388 431,56 €	CAF : 74 791,83 € Subventions : 21 432,43 € Participation des familles : 10 145,20 €
Bibliothèque Audiothèque	382 579,43 €	Participation des familles : 1 284,08 € Subventions : 6 450,00 €
Centre Culturel	166 707,74 €	Participation des familles : 16 816,00 € CALL : 16 659,00 €
Multi-accueil Françoise DOLTO	211 914,14 €	Participation des familles : 24 026,49 € CAF : 91 032,78 €
Cantine scolaire	134 784,09 €	Participation des familles : 87 129,58 €
Colonies de vacances	27 019,95 €	Participation des familles : 12 525,00 € CAF : 7 407,51 €
TOTAL	2 005 799,06 €	

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération que l'on prend annuellement pour valider les actions subventionnées par la Dotation de Solidarité Urbaine.

Nous devons obligatoirement faire un rendu auprès de la préfecture.

Le coût des actions s'élève à 2 005 799,06 €.

Les financements autres que la Dotation de Solidarité Urbaine sont de 600 970,89 €.

Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine reçue en 2014 est de 717 633 €.

La collectivité supporte la différence en dépense, soit : 687 195,17 €.

Vous avez les différentes actions qui ont été menées.

Il y a le centre de loisirs sans hébergement, l'école de musique, le centre social Kaléidoscope, la bibliothèque et l'audiothèque, le centre culturel, le multi-accueil Françoise Dolto, la cantine scolaire et les colonies de vacances.

Des questions à poser concernant cette DSU ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- APEI DE LENS ET ENVIRONS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de demande de subvention de l'association APEI DE LENS ET ENVIRONS.

En effet, afin de pérenniser ces services, l'APEI de Lens et Environs a besoin du soutien financier de ses partenaires.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'un montant de 150 €.

- TWIRLING CLUB NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande d'aide financière pour un déplacement à VALENCE le 13 juin 2015.

En effet, deux athlètes ont été sélectionnés pour participer à la finale du championnat de France de Twirling Bâton FFTB en minime N3 et poussin N3.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 400 € correspondant au prix du logement, de la nourriture et du transport.

- RUNNING CLUB NOYELLOIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Running Club Noyellois sollicitant notre soutien financier dans le cadre du traditionnel défi Noyellois 2016, sous forme d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder la somme de 1 000 €.

- Monsieur Le Maire : nous avons trois subventions exceptionnelles.

Une subvention à l'APEI de Lens, c'est l'association des Parents pour Enfants Inadaptés.

C'est une subvention que nous votons chaque année pour un montant de 150 €.

Ensuite le TWIRLING, qui nous a sollicité pour une subvention de 400 € suite à une sélection de deux athlètes pour le championnat de France.

Au départ, le montant des factures s'élevait à 400 €. Il nous demandait de participer sans nous indiquer le montant.

Quand nous avons regardé leur budget prévisionnel, franchement, ils n'ont pas abusé.

Au niveau des repas c'était 5 € par enfant, ils ne prenaient pas en charge dans ce budget prévisionnel le repas des accompagnants, ils nous ont joint également le montant de frais kilométriques, les frais de péages et d'essence.

Comme c'est une association récente sur la commune, je pense que nous pouvons faire un geste et prendre en totalité le montant de la subvention qui était demandé.

- Monsieur Philippe CERF : sachant que c'était pour la participation de deux enfants aux championnats de France.

- Monsieur Le Maire : et concernant le RUNNING, c'est la subvention habituelle qui est versée pour le défi Noyellois.

Cette année, par contre le défi ne se fera pas au marathon de Paris parce que les inscriptions sont de plus en plus onéreuses.

Ils ont décidé pour minimiser le coût de faire le marathon de Rotterdam.

Nous changerons un peu cette année, nous irons en Hollande plutôt que de rester en France.

Concernant, ces trois subventions, y-a-t-il des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, juste pour revenir parce que j'ai oublié dans le CA.

Dans le Compte-Administratif, au niveau des associations, il faut vérifier que nous avons eu un problème avec une association pour UTTM qui était arrivé en 2014 et qui est disparue en 2014.

Ce qui serait bien, c'est que lorsqu'il y a une association qui se crée, qu'on nous en informe dans un conseil municipal parce que là, on a du chercher pendant un bon bout de temps, ce n'était que sur 78 €, c'est un fait, mais c'est vrai que c'est quand même bizarre de voir une association qui apparaît.

- Monsieur Le Maire : même moi, je ne savais plus.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais même Marc a eu du mal à le retrouver.

Mais rien que le sigle, ne nous donnait aucune indication. On a cherché pendant un bout de temps.

Mais c'est vrai qu'une association qui se crée et qui s'enlève tout de suite, il faudrait peut-être aussi voir dans les critères d'attendre aussi qu'elle se manifeste et que l'on voit au moins à quoi elle sert.

- Monsieur Le Maire : oui, il faudrait peut-être revoir à ce niveau là.

C'est vrai que généralement lorsqu'une association se crée, on donne une subvention de principe de 75 €, mais c'est vrai que nous devrions peut-être attendre de voir si l'association fonctionne réellement.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui parce que finalement, elle était là en 2013, elle n'est plus là en 2014. Franchement, nous ne la connaissions pas du tout.

On se demandait ce qu'elle avait pu faire.

C'était que 78 €, on va dire ce n'était pas non plus une somme exorbitante.

- Monsieur Le Maire : non, mais c'est vrai que sur le principe, nous devrions attendre un an.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous avons eu le même tour avec l'autre, mais là, nous l'avons retrouvé tout de suite, c'était les enfants, c'était une subvention exceptionnelle de 300 €.

Mais bon, c'est vrai que nous perdons du temps inutilement.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : nous devons avoir un bilan pour l'association des commerçants et ceci avant Noël.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai, nous ne l'avons pas eu, exact.

Je vais relancer l'UCAN et leur demander leur bilan d'actions réalisées avec les 1 000 € qu'on leur a octroyé.

- Madame Maryvonne POULAIN : 1 500 €.

- Monsieur Le Maire : 1 500 €.

Nous la joindrons au compte-rendu du conseil municipal.

10) AGENGA AD'AP : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la loi sur l'accessibilité, la commune a pour obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture avant le 27 septembre 2015.

Ce document présente l'état de l'accessibilité des ERP appartenant à la commune ainsi qu'un plan pluriannuel de mise aux normes.

Pour se faire il est nécessaire de mettre à jour les diagnostics accessibilité de tous les ERP puis de lister les travaux nécessaires et enfin de chiffrer ces travaux pour en faire un document exhaustif.

Ce travail mené par les ST a déjà débuté et bien avancé, toutefois le délai de 3 mois restant pour boucler l'agenda paraissant trop restreint il convient de prendre une délibération afin de demander à disposer d'un délai supplémentaire d'un an.

- Monsieur Le Maire : nous avons obligation de déposer un agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture avant le 21 septembre 2015.

Matériellement, il nous est impossible de fournir cet agenda pour la date demandée.

Nous avons la possibilité de le prolonger d'un an.

C'est pour cela que je vous demande de prendre une délibération afin de demander à disposer d'un délai supplémentaire.

Tout en sachant qu'il sera extrêmement difficile pour nous de mettre tous nos bâtiments en accessibilité car cela coûte réellement très très cher.

On va voir vraiment ce que l'on peut faire.

Par exemple, nous en avons discuté au niveau des écoles. Nous n'allons pas mettre Rostand en accessibilité alors que nous avons déjà mis Jean-Moulin.

Si nous avons un enfant handicapé nous l'enverrons sur Jean-Moulin plutôt que de l'envoyer sur Rostand.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc là, c'est un point sur tous les bâtiments avec le montant des travaux qui seront effectués ?

- Monsieur Le Maire : oui, un détail de tout.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : nous ne devons pas créer une commission ?

- Monsieur Le Maire : si. Il y a une commission d'accessibilité qui va être mise en place après que nous ayons fait le diagnostic pour voir quels vont être les travaux qui vont être engagés au niveau des différents bâtiments publics.

Dans un premier temps, nous allons faire le constat, voir combien ça nous coûte, quelles sont les choses que nous allons devoir mettre en accessibilité ou pas et ensuite nous réunirons la commission pour établir avec la commission un planning de préparation de travaux.

De toute façon Daniel, ça ne sert pas à grand chose de la réunir avant, parce que tant que nous n'avons pas le montant chiffré de toutes les dépenses que nous devons faire et les différents lieux, ça ne sert à rien de se rencontrer et de décider de ce que nous allons faire et comment nous allons le faire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je pense que ce n'était pas inutile de participer, comme je suppose que « ST » ça veut dire « Sous-Traitant ».

- Monsieur Le Maire : non, « Services Techniques ».

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Services Techniques !

Je pense qu'il n'était pas inintéressant de participer un peu à l'évaluation des travaux pour se rendre compte des sommes, des urgences et des difficultés, etc....

Pour moi, ça doit faire parti de la réflexion de la commission d'accessibilité.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oui, mais je pense qu'il aurait fallu participer à l'évaluation. Là l'évaluation va être faite.

- Monsieur Le Maire : l'évaluation, ça ne sert à rien. De toute façon, nous avons des obligations.

Nous allons chiffrer toutes les obligations que nous avons à faire au niveau de tous nos bâtiments et ensuite on réunira la commission et là, nous prendrons une décision ensemble pour savoir ce qui est urgent de faire et comment nous allons le faire.

De toute façon, que nous nous rencontrions avant, je ne vois pas l'intérêt.

Quel intérêt de se rencontrer avant parce que de toute façon nous avons des obligations ?

Nous ne pouvons pas déroger à ces obligations.

Les services techniques vont recenser au niveau de tous nos bâtiments, tout ce que nous devons mettre en conformité et ensuite nous allons nous rencontrer pour déterminer ce que l'on fait et ce que l'on ne fait pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pour moi, c'est une méthode de travail.

C'est à dire que lorsque l'on participe à une commission il faut au moins être impliqué, il faut avoir visité, comme on le fait sur chantier, participer à quelques chantiers d'évaluation, c'est toujours constructif.

Ça s'arrête là, après si nous devons travailler séparément et bien nous travaillerons séparément.

Mais je demanderai effectivement lorsqu'il s'agira de prendre des décisions, d'aller voir sur place, pour juger sur la valeur des travaux, je pense qu'il faut quand même aller voir sur place les conditions d'accessibilité.

Se réunir pour regarder un tableau excel avec des chiffres et décider quelle est la priorité, je ne vois pas l'intérêt.

Enfin, si ça doit être fait comme cela, ce sera fait comme cela.

- Monsieur Maurice BERNARD : je vais dire un mot là dessus.

Ce ne sera pas les services techniques qui géreront la situation.

Aujourd'hui, l'étude est en cours par un organisme qui est spécialisé dans le domaine et c'est cet organisme qui aujourd'hui a rendu 6 ou 7 dossiers qui ont été faits par des gens compétents.

Ce n'est pas le service technique qui fait l'étude.

Je pense que pour la prochaine commission des travaux, nous pourrons sortir les dossiers qui ont été menés par cette société.

Nous pourrons discuter après sur ces dossiers.

Parce que ça peut aboutir par l'agrandissement d'une porte, il faut voir.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : quel est l'intérêt du paragraphe « le travail mené par les ST a déjà... » ?

- Monsieur Maurice BERNARD : les services techniques guident, ils dirigent la société pour les guider dans les divers bâtiments.

- Monsieur Le Maire : mais après, je suis d'accord avec toi en disant que pour suivre la commission devra se réunir et aller sur le terrain.

Là, je suis tout à fait d'accord pour voir vraiment sur place les priorités et comment on fait.

- Madame Valérie DELVALLEZ : c'est de cette façon qu'on avait procédé avec la commission d'accessibilité lors du mandat précédent.

Effectivement, nous allons sur place pour voir les travaux à effectuer et inspecter avec Monsieur DUQUESNOY ;

On avait aussi ce travail sur le terrain.

- Madame Annie DELANNOY : la CAUE aussi pouvait nous aider sur ce domaine ?

J'ai déjà participé à des conférences auprès de la CAUE.

Et c'était très intéressant.

- Monsieur Le Maire : on peut se renseigner.

De toute façon, tous les partenaires sont les bienvenus.

- Madame Annie DELANNOY : oui, parce qu'habituellement ils sont de bons conseils.

- Monsieur Le Maire : concernant cet agenda, quels sont ceux qui sont pour reporter la demande ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) DEMANDE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS FEDER AXE 4 PRIORITE 6c EN VUE DE L'EMERGENCE DU CONCEPT DE LA « CHAINE DES PARCS » :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la Chaîne des parcs est un ambitieux projet de création d'un réseau de parcs, d'espaces de nature, de sports et de loisirs, à l'échelle du territoire de trois communautés d'agglomération de Lens-Liévin, Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay (Artois Comm).

La conception du schéma stratégique de cette Chaîne des parcs ainsi que sa charte d'aménagement a été piloté par l'association Euralens, en collaboration directe avec l'ensemble des partenaires concernés (communautés d'agglomération, communes, gestionnaires, établissement publics, associations), qui sont par ailleurs adhérents de l'association.

Une première phase d'étude paysagère et de programmation a été confiée au groupement de Michel Desvigne Paysagiste et a permis d'identifier sept grands parcs principaux et une grande boucle de cheminements cyclables et piétons de 60 km qui les relient entre eux.

Cette phase s'est terminée en mars 2015, une seconde phase de réalisation et de concrétisation démarre donc. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dont deux des sept grands parcs sont situés au cœur de son agglomération, a décidé de s'engager dans leur réalisation, au côté des villes de Loos-en-Gohelle, Harnes, Fouquières-Les-Lens, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Courrières, Lens et Avion.

Dans cette perspective, et avec le soutien technique de l'association Euralens et de la Mission Bassin Minier, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes évoquées, ont décidé de déposer un dossier commun de candidature à l'appel à projets FEDER Axe 4 Priorité 6c, dont l'objet est de « *Préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord – Pas de Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique* ».

Ce dossier présente un projet global d'aménagement, scindé en trois sous-opérations : Le parc du Canal de la Souchez, le parc Natura Sport, le parc Centralité (du parc de la Glissoire au Louvre-Lens, du Louvre-Lens aux terrils du 11/19).

La présente délibération a pour objet de confirmer la volonté de la commune de Noyelles-sous-Lens de s'engager conjointement avec la Communauté d'agglomération et les communes Harnes, Fouquières-Les-Lens, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Courrières, Lens et Avion dans le portage de dossier et des projets qu'il décrit. Les modalités de réalisation et de financement de ces projets (groupement de commandes, ...) seront définies ultérieurement de manière partenariale entre les acteurs évoqués précédemment.

- Monsieur Le Maire : ça fait plusieurs fois que nous en discutons ensemble.

Il y a un projet qui émerge entre 4 communes qui sont Noyelles, Harnes, Loison et Courrières sur l'aménagement des berges du canal de la Souchez, entre autre, parce qu'il n'y a pas que cela.

Ça fait plusieurs réunions que nous avons eu.

Nous avons déposé un projet qui a été labellisé EURALENS.

La semaine dernière, nous avons remonté et redescendu le canal de La Souchez avec les différents partenaires que sont le Conseil Départemental, le Conseil Régional, plus les deux communautés d'agglomérations, parce que c'est un projet qui est assez innovant dans le fait que ça ne concerne pas qu'une seule agglomération mais les deux, celle de Lens-Liévin et celle d'Hénin-Carvin.

Maintenant, la volonté, c'est comme nous avons phasé le projet, c'est de déposer un dossier de subvention.

Bien évidemment, le projet qui fait environ 5 000 000,00 € ne peut pas être financé en totalité par les collectivités, ni les EPCI.

Donc, le dossier qui a été déposé auprès des fonds Européens se monte à 1 500 000,00 €.

Ensuite, il y a le Conseil Départemental qui participerait à hauteur de 500 000,00 €, le Conseil Régional à 1 250 000,00 € et ensuite les communes et les deux EPCI participeraient à 1 750 000,00 €.

En sachant que les deux EPCI c'est environ à 875 000,00 € et les quatre communes également environ à 875 000,00 €.

C'est un projet pour notre collectivité qui reviendrait environ à 200 000,00 € étalé dans le temps parce que ça ne va pas se faire sur un an, deux ans, trois ans ou quatre ans.

C'est un projet qui va durer entre cinq et dix ans pour vraiment émerger au niveau de tout ce que nous avons envie de faire.

Le projet de cette délibération d'aujourd'hui c'est de nous autoriser avec les communes voisines et avec la Communauté d'Agglomération d'engager ce processus de demande de Fonds Européen, tout simplement.

Je vous propose également, c'est qu'en septembre, je vais demander à Gilles HUCHETTE d'EURALENS de venir nous présenter le projet dans sa globalité, pour que vous voyez bien les tenants et les aboutissants, tout ce qui va être réalisé au niveau aménagement.

Parce que là, nous ne parlons que de la partie aménagement.

Parce que tout ce qui est partie touristique, là, c'est un travail qui sera fait entre les différentes communes.

Notre volonté, bien évidemment, c'est de ne pas se marcher sur les pieds. Je ne vois pas l'intérêt de faire la même chose à Loison, à Noyelles ou à Harnes.

Notre volonté est de travailler en collaboration pour bien déterminer comment on souhaite que le commerce évolue au niveau de ce canal de La Souchez.

- Madame Annie DELANNOY : nous, à part ce corridor, nous sommes concernés par autre chose ?

- Monsieur Le Maire : nous sommes concernés de toute la partie qui va du chemin de fer, de la voie ferrée jusqu'à notre terri.

- Madame Annie DELANNOY : je suppose qu'il y a des communes qui doivent être intéressées par ces deux parcs.

- Monsieur Le Maire : oui par exemple, comme Courrières, lui, il a un parc qui est immense, donc, bien évidemment son projet d'aménagement sera différent du notre.

La volonté dans un premier temps est d'essayer d'harmoniser les berges.

On constate que ce soit sur Loison ou sur Noyelles, nos berges sont bien.

Par contre, dès que nous arrivons sur Harnes, les gens ont des difficultés à passer parce que les passages sont très étroits, il y a des racines qui sortent un peu partout.

La volonté est d'uniformiser cette allée qui va de la voie ferrée jusque Courrières.

Ensuite, nous avons constaté aussi qu'il y avait des endroits où il y avait énormément d'arbres.

*Quand nous sommes sur les petits passages, nous ne voyons pas le canal.
Par contre, il y a des endroits où il n'y a pas du tout de végétation.*

Le but, là également, c'est à certains endroits d'enlever un peu de végétation et à d'autres endroits d'en mettre, pour dire qu'il y ait une uniformité tout au long du canal.

- Madame Annie DELANNOY : et le projet du terril ne peut pas rentrer dans ce cadre ?

- Monsieur Le Maire : si, il rentre dedans.

Le terril rentre dans ce projet.

- Madame Annie DELANNOY : parce que c'est la chose qui serait la plus intéressante pour nous.

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait. Ça rentre bien à l'intérieur.

- Madame Annie DELANNOY : bien sûr les autres aussi doivent y trouver un intérêt mais nous, justement il n'y a que ce point là.

- Monsieur Le Maire : oui, alors, il y a plusieurs phases.

La première phase va être la mise en conformité des berges.

Les Fonds FEDER, le dossier a été déposé ici, fin mai.

Maintenant, nous attendons la réponse de la Région.

Logiquement, nous devrions avoir la réponse avant la fin de l'année.

Ensuite, le temps d'avoir les fonds au niveau de l'Europe, il faut compter environ un an.

C'est à dire que nous estimons le commencement des travaux à compter du 1^{er} semestre 2017.

Ensuite, la deuxième phase va être l'aménagement de tout ce qui est considéré comme grand site sur ce tronçon.

Sur le grand site, il y a le terril, il y a le béguinage de Harnes et sur Courrières il y a la passerelle.

Parce que là également, il y a des passerelles à remettre aux normes, il y a des passerelles à recréer pour permettre aux gens de passer d'une rive à une autre.

Donc ça c'est la deuxième phase, et la troisième phase, c'est tout ce qui va être lié au tourisme ; donc ça va quand même s'étaler dans le temps.

Quoique notre volonté, au niveau des quatre communes, c'est déjà d'essayer de créer des événements autour de ce canal en collaboration à quatre. Donc là, on va commencer à partir de Septembre de travailler déjà là dessus, pour voir comment on peut dynamiser et animer le canal à ce niveau là.

Mais tout cela vous sera expliqué au mois de Septembre. Ce sera mieux, il y aura une vidéo enfin il y aura des diapos qui vous seront présentées avec tous les différents aménagements qui vont être faits tout au long du canal.

Mais bon, c'est un projet qui est enrichissant parce que le canal de la Souchez est considéré comme faisant parti des sept grands parcs de la région : il fait parti de la chaîne des parcs.

Nous, notre terril logiquement, dans les jours qui viennent, doit être classé comme grand site donc c'est vrai que notre territoire est en train de fortement évoluer.

De toute façon, on le voit régulièrement dans le journal ; il n'y a pas une semaine où on n'a pas un article sur une commune comme par exemple la semaine dernière, on a eu deux articles sur Fouquières avec une prise en charge d'un terril par Eden 62. On a également le parc naturasports, on a le 11/19 qui est en train de se développer, donc notre volonté, c'est d'essayer de relier par la suite tous ces grands parcs et tous ces grands sites.

- Madame Annie DELANNOY : moi je demandai ça parce que c'est vrai qu'à Loos en Gohelle, Lens, tout ça, qui ont beaucoup bénéficié de subventions, d'essors et nous, Noyelles !

- Monsieur le Maire : Eh bien, on y arrive.

- Madame Annie DELANNOY : Donc j'espère qu'au moins...

- Monsieur le Maire : On y arrive tout doucement.

- Madame Annie DELANNOY : Et bien j'espère.

- Monsieur le Maire : De toute façon, nous nous avançons bien sur le projet parce que là, on va travailler sur le projet au niveau du terril.

Commencer à sortir des estimations de coût, voir exactement ce qui va être fait, mais tout ça vous sera présenté lors de la commission de Jean-Michel au niveau de l'environnement parce que nous notre volonté, c'est d'essayer de rendre le terril accessible à tout le monde, que ce soit des personnes à mobilité réduite ou des personnes valides. Parce que nous avons la chance d'avoir un terril qui a différents niveaux, donc pour y accéder ça va être beaucoup plus facile. Tout en protégeant bien évidemment, la faune et la flore. Parce qu'on a la chance d'avoir au niveau du marais et de la Galance, un site remarquable.

De toute façon, au niveau de la Galance on ne va pas y toucher du tout.

Si, ce que l'on va toucher, c'est au niveau des berges. On va essayer de bien les aménager, pour dire que ce soit agréable, pour les gens pour pouvoir se promener à ce niveau là mais au niveau de ça, on ne va pas y toucher parce que là, c'est vraiment un lieu où on se rend compte que la faune et la flore, ça se reproduit vraiment beaucoup.

- Madame Annie DELANNOY : C'est là la difficulté, à savoir comment ça sera classé. Parce que si c'est un lieu de promenade, un lieu où on va pique niquer ; ça c'est fini la faune et la flore.

- Monsieur le Maire : Non, pas du tout. Ah non, non, non.

- Madame Annie DELANNOY : Sur des petites zones, comme ça ?

- Monsieur le Maire : Il y a des lieux qui sont ouverts à la population, où la faune et la flore continuent à se développer sur des petites zones comme ça ; bien évidemment. Après, il faut que les gens prennent conscience que ce sont des zones qui sont hyper protégées. De toute façon, nous, on mettra des panneaux d'indication en expliquant le

système. Il y aura de la signalisation qui sera faite, il y aura de l'information. Non, au contraire, c'est vachement agréable. Je pense que pouvoir passer d'un endroit à un autre.

- Madame Annie DELANNOY : Justement pour garder un caractère originel sinon si il y a des groupes, ça abîme tout, forcément, mais par petit groupe, ne pas être trop nombreux

- Monsieur le Maire : Après, je pense que ce sera à nous d'être vigilant aussi, de toute façon

- Madame Annie DELANNOY : Mais, c'est difficile aussi, parce que c'est vrai qu'on a en plus un partage aux autres.

- Monsieur le Maire : Mais je pense que tout cela c'est un travail de réflexion qu'on va avoir ensemble tout au long de l'évolution du chantier, bien sûr. Donc concernant cet appel à projet... Oui Daniel !

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Mais, je voudrais quand même avant de voter un blanc-seing, voir ce projet là écrit . C'est à dire qu'on va voter quelque chose ou avoir une présentation en septembre si tu en as envie.

- Monsieur le Maire : Mais là tu ne votes pas un blanc-seing, tu demandes simplement l'acceptation de déposer un dossier de subvention. ça ne t'engage à rien pour le moment, on dépose un dossier de subvention. Ce n'est qu'un dossier de subvention, ça n'engage pas pour le moment, les finances de la collectivité, c'est tout. J'ai dit au mois de septembre, on va vous présenter tout le projet, en long et en large et en travers.

- Madame Annie DELANNOY : Donc on peut être fixé au mois d'août.

- Monsieur le Maire : Je pense que si on veut vraiment que notre territoire évolue, je veux dire, ce ne serait pas logique de voter contre, ni de s'abstenir. Je veux dire que pour notre territoire ça ne peut être qu'un bien. Donc quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) CENTRE D'INTERVENTION DES POMPIERS DE L'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN :

Dans la perspective du Conseil Communautaire du 29 juin 2015 au cours duquel les élus communautaires auront à se prononcer quant à la fermeture des CPI, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur l'impossibilité financière pour la commune de

Noyelles-sous-Lens d'assurer le maintien du CPI si le Conseil Communautaire venait à décider de la fermeture des CPI.

- Monsieur le Maire : Vous connaissez tous, la problématique qu'on a actuellement avec les CPI, je ne vais pas revenir là-dessus, je pense que pour le moment, on doit attendre le vote de la communauté d'agglomération qui aura lieu le 29 juin.

Donc moi, tout simplement, ce que je vous demande aujourd'hui, c'est de vous positionner, en cas de vote de fermeture des CPI par la Communauté d'Agglomération. A savoir que si la Communauté d'Agglomération vote pour la fermeture des CPI, que fait on, nous, Ville de Noyelles-sous-Lens.

Est ce que l'on ferme le CPI, ou est qu'on le reprend à notre charge ?

Tout en sachant, que la reprise à notre charge va coûter énormément d'argent, et moi, je le dis sincèrement, la collectivité n'a pas les moyens d'engager ces sommes là.

Parce qu'il va falloir reprendre à notre charge, les vacations des pompiers volontaires ; il va falloir reprendre à notre charge, quoi qu'on l'a déjà, mais ça va être de plus en plus important, l'entretien du bâtiment ; il va falloir prendre à notre charge, les changements de véhicules ; il va falloir prendre à notre charge la formation des pompiers.

Donc, tout ça, ça va être à la charge d'une seule collectivité, c'est à dire Noyelles si l'on reprend le CPI à notre compte.

Donc, ça il faut bien le savoir et là actuellement, moi je n'ai pas les moyens de reprendre le CPI, au niveau de la ville de Noyelles-sous-Lens.

- Madame Annie DELANNOY : Je pense qu'il n'est pas question qu'on puisse prendre en compte qu'on reprenne le CPI. Qu'on puisse prendre une telle charge !

Mais d'un autre côté, tu devais avoir des informations nouvelles ?

Je pensais, tu devais pas avoir une réunion ?

- Monsieur le Maire : On a eu une réunion le 3 Juin.

Une réunion avec les responsables du SDIS, qui sont venus nous expliquer si il y a des fermetures des CPI ; comment aller être repris les sapeurs pompiers volontaires.

Donc au niveau du SDIS, il n'est pas question de laisser les pompiers volontaires sur le côté.

C'est à dire qu'il reprendrait en intégralité tous les pompiers volontaires. Il les reformerait parce que, évidemment, si les pompiers volontaires intègrent les casernes du SDIS, maintenant ils iraient au feu. Chose qu'ils ne font pas actuellement.

Il les formerait sur des choses qu'ils ne sont plus formés actuellement, parce qu'on sait que le rôle des CPI actuellement, est quand même limité. Donc, là, ils veulent les intégrer réellement, à l'intérieur des casernes, c'est à dire qu'ils veulent leur faire faire, ce que font actuellement des pompiers professionnels.

Donc, ils intégreraient les différentes casernes que l'on a ici dans le coin, c'est à dire Harnes, Liévin, Lens, Avion ...

- Monsieur André LEFER : Et Bully ?

- Monsieur le Maire : Bully, non. C'est un CPI, ça fait quatre.

- Monsieur Bernard FINEZ : c'est des centres de secours.

- Monsieur le Maire : ça fait quatre . Il y a Avion, il y a Lens, Liévin et Harnes.
Et peut-être, éventuellement Hénin-Beaumont, qui se trouve sur la Communauté
d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

- Madame Annie DELANNOY : Donc, c'est bien pour les pompiers.

- Monsieur le Maire : Pardon ?

- Madame Annie DELANNOY : Ça, c'est bien pour les pompiers !

- Monsieur le Maire : C'est bien pour eux.

- Madame Annie DELANNOY : Mais pour la population de Noyelles, c'est quand même
un service en moins.

- Monsieur le Maire : Pour la population de Noyelles, c'est un service en moins, ça
dépend ce que l'on appelle comme service en moins.

Parce que nous, on a quand même la chance, d'avoir autour de nous, la caserne de Lens
qui n'est pas loin, la caserne de Harnes qui n'est pas loin, la caserne que ce soit Avion
également n'est pas loin. Donc nous on a la chance d'avoir des casernes qui sont tout
prêt ; au niveau service à la population en cas d'incendie tout ça, je veux dire ça ne va
pas changer parce que de toute façon à ce niveau là, c'était toujours le SDIS qui
intervenait et non pas les pompiers volontaires. Donc pour la population, ça ne va rien
changer à ce niveau là.

- Madame Annie DELANNOY : Mais, les 600 interventions qui avaient été faites l'année
dernière, c'était pas eux qui faisaient ça?

- Monsieur le Maire : Non, c'est essentiellement des inondations, des nids de guêpes et
des interventions sur les feux, parce que quand il y a un feu, ensuite les pompiers
volontaires restaient pour voir si il n'y avait pas un nouveau départ de feu. Donc, c'est ces
interventions là qui concernaient nos pompiers, les 600, tout en sachant que nos pompiers
volontaires ne rayonnaient pas que sur la commune de Noyelles.

- Monsieur Maurice BERNARD : 4 communes, jusqu'à Vimy.

- Monsieur le Maire : Ils rayonnaient Vimy, Noyelles, Sallaumines ?

- Monsieur André LEFER : et Méricourt.

- Monsieur le Maire : Et Méricourt, je crois

- Monsieur Maurice BERNARD : Oui, Méricourt.

- Monsieur le Maire : Il y avait 4 communes, donc on rayonnait sur 4 communes.

- Madame Maryvonne POULAIN : Quand je vous avais ... enfin, vous m'aviez rappelé la
veille du conseil municipal du 27 mai donc je vous avez demandé si vous aviez reçu si il y
avait un dossier donc vous m'avez dit déjà qu'il n'y avait pas de dossier parce qu'on
voulait savoir les effectifs, le matériel pour dire de discuter avec ; vous m'aviez dit
que vous aviez reçu déjà au niveau des pompiers, vous les aviez reçu.

- Monsieur le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : Et leur état d'esprit, c'était, sur Noyelles, parce qu'on les voit . Bon, quand on lit les articles qui sont dans la presse, je ne vais pas rien dire d'autre. Quand on lit les articles qui sont dans la presse, on voit bien qu'il y a des villes qui ont même fait déposer une motion ou se positionner complètement ; des maires aussi qui se sont positionnés donc je veux dire, c'était quel état d'esprit ?

Parce qu'on les voit quand même, comment dire, dans les manifestations, on les voyait dans les manifestations, ils ont fait des pétitions à Intermarché, ils ont mis des banderoles, donc je veux dire leur état d'esprit aussi et puis je vois que par rapport à . ?., parce que Lundi on va être trois au Conseil Communautaire Madame DELVALLEZ et moi qui y allions, nous allons voté

- Monsieur le Maire : Qui allons prendre la décision de..

- Madame Maryvonne POULAIN : ça va, c'est un déchirement. Je veux dire aussi bien que pour vous que pour..

- Monsieur le Maire : Pour tout le monde, parce qu'on a la...

- Madame Maryvonne POULAIN : On sent bien qu'il

- Monsieur le Maire : On a le cœur et la raison, quoi !

Le cœur nous incite à conserver le CPI parce que c'est un service de proximité, ce sont des services que l'on rend à la population.

Et c'est vrai que, des pompiers c'est quand même une institution. Ils ont toujours été connus et reconnus et respectés vis à vis de la population donc c'est vrai que le cœur nous incite à maintenir les CPI après on a la raison derrière.

La raison qui fait que ça a coûté énormément à la Communauté d'agglomération ; ça coûte 650 000 € pour l'instant, tout en sachant que dans les années à venir ça va coûter beaucoup plus parce qu'il y a le matériel roulant à rénover, ça va nous coûter à nous, collectivité aussi, parce que ce qu'il faut savoir aussi, c'est que bien que nos pompiers à nous rayonnent sur 4 communes, les frais de bâtiment tout ça c'est à la charge d'une seule collectivité qui est Noyelles-sous-Lens. Et aussi, autre point important, c'est que, chose que je ne savais pas au départ, c'est que c'est le Maire qui est juridiquement responsable de son CPI, même actuellement.

Même si il y a le CIPAL, le CIPAL c'est simplement une société administrative. Juridiquement, qui est ce qui est responsable, c'est le Maire.

Donc, pour revenir aux pompiers, leur état d'esprit, bien évidemment leur état d'esprit il est comme on peut le deviner, ça leur fait vraiment mal au cœur de devoir à un moment donné, quitter leur caserne pour partir dans des centres d'intervention qui sont beaucoup plus grands où il n'y aura plus non plus cette convivialité et cette proximité vis à vis des habitants.

Après, personnellement, je pense que la décision, elle aurait pu être prise bien des années auparavant. Je pense quand il y a eu une réforme du SDIS, qu'à ce moment là, on aurait du déjà réfléchir au devenir des CIPAL. Mais pas prendre cette décision comme on l'a fait du jour au lendemain. Mais bon, après les finances n'étaient pas non plus, il y a quelques années, ce qu'elles sont maintenant.

- Madame Maryvonne POULAIN : Et au niveau des effectifs de Noyelles-sous-Lens ? Parce que dans le temps c'était des missions, là, ils vont avoir des gardes. Donc, ceux qui ont des emplois, est ce qu'on sait combien vont pouvoir intégrer puisque eux s'engagent, vont s'engager par écrit ; le SDIS va les embaucher mais est ce que nous, certains vont avoir la possibilité mais vis à vis des effectifs ...

- Monsieur le Maire : Non, c'est difficile à répondre parce que je veux dire au niveau du SDIS, ils leur avaient demandé de retourner un questionnaire pour savoir quels sont ceux qui désireraient intégrer ou pas le SDIS. Or, ce questionnaire, ils n'ont pas voulu le renvoyer tant que la décision n'était pas prise au niveau de la Communauté d'agglomération.

Donc, j'ai aucune information là dessus, néanmoins sur la commune on a une quinzaine de pompiers volontaires, c'est même quinze, et pour moi, personnellement, je pense qu'il y aura peut être une moitié qui intégreront le SDIS.

- Madame Maryvonne POULAIN : Ce qu'il y a, c'est légal

- Monsieur le Maire : Oui, oui, tout a fait. C'est ça qui ... c'est ça qui me gêne un peu parce que bon, ce sont des pompiers volontaires donc ils ne sont pas professionnels donc ils ne sont pas rémunérés comme des pompiers professionnels et on va leur demander de faire exactement la même chose que des pompiers professionnels. Surtout au niveau des gardes, parce qu'ils ont obligation de faire, ça doit être quarante huit heures de garde par mois. C'est à dire deux jours de garde par mois. Donc, c'est quand même astreignant quand on a une famille, quand on a des enfants et quand on n'est pas sur place.

Donc, c'est de toutes ces questions là qu'on a débattu avec le Colonel du SDIS mais par contre sur les gardes, systématiquement, ils les maintiennent parce qu'ils veulent que les pompiers volontaires fassent exactement les mêmes tâches que les pompiers professionnels.

Ce qui est un peu logique dans la démarche.

Franchement, c'est une décision qui est difficile à prendre. Que ce soit à tous les niveaux, en plus surtout pour les maires qui sont concernés par un CPI dans leur commune.

- Madame Maryvonne POULAIN : Il n'y a pas que les maires, il y a les conseillers aussi

- Monsieur le Maire : Oui, mais je veux dire le conseil, c'est vrai que ...

- Madame Maryvonne POULAIN : On est tous les trois et on est 3 à avoir non plus de la démagogie de se positionner, je veux dire, c'est difficile, c'est difficile.

- Monsieur le Maire : Sincèrement, je serai mal après le vote

- Madame Maryvonne POULAIN : Il faut avoir l'esprit communautaire et puis, je suis aux finances donc je sais très bien aussi ; la CALL a bien exposé aussi, et puis il y a aussi le cadre légal.

- Monsieur le Maire : Bien sûr.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est surtout ce qui a amené. Après ce qui a été très mauvais aussi, c'est information.

- Monsieur le Maire : De toute façon, là on est dans l'illégalité la plus complète. On est dans l'illégalité. Normalement, les CPI ne doivent plus fonctionner parce qu'il n'y a pas de forme juridique.

Donc, moi je vous demanderai de vous positionner pour la fermeture du CPI en cas de non reprise par la Communauté d'agglomération, en cas de non maintien des CPI par la Communauté d'agglomération.

Donc quels sont ceux qui sont pour cette fermeture, j'ai du mal à la poser cette question.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		1	2
TOTAL	26	1	2

Adopté à la majorité.

- Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.